

## Le SNFA dévoile ses nouvelles FDES Façade rideau collectives

Depuis l'entrée en vigueur de la réglementation environnementale RE2020, et en particulier depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour les bâtiments tertiaires, les déclarations environnementales sont devenues obligatoires pour pouvoir évaluer l'empreinte environnementale des bâtiments neufs. **En tant que représentant des professionnels de la menuiserie aluminium, le SNFA annonce la publication de ses FDES Façade rideau collectives.**

Cette nouvelle est d'importance capitale pour les professionnels de la façade qui, pour la conception des bâtiments neufs sous la RE2020, dépendaient de valeurs par défauts et pénalisantes pour ces produits. En effet, ces données, ne prenaient pas en compte le travail de la profession sur la réduction de l'empreinte carbone de leur solution (traçabilité de l'aluminium par le choix de fournisseurs plus proches géographiquement, intégration de la démarche Alu+C-, etc.).

**Ces FDES collectives Façade rideau collectives sont portées par les entreprises adhérentes du SNFA** (façadiers et bureaux d'études façade) qui se sont engagées pour fournir des données au plus proche de leurs actions et démarches environnementales.



Pour permettre à ses membres de répondre à cette obligation et pour compléter les données collectives déjà existantes sur d'autres produits, le SNFA publie quatre nouvelles FDES collectives très attendues concernant les façades rideaux :

- Façade rideau cadre de 50 % à 75 % vitrée
- Façade rideau cadre de 76 % à 100 % vitrée
- Façade rideau grille de 50 % à 75 % vitrée
- Façade rideau grille de 76 % à 100 % vitrée

Ces FDES sont vérifiées et sont disponibles sur la base de données [Inies](#). Leur utilisation est réservée aux seuls membres du SNFA. Pour cela, le SNFA délivre des attestations indispensables à leur utilisation, seulement à ses membres.

Ces FDES permettront à toute la profession de continuer à proposer des solutions vitrées avec des façades légères en aluminium et de répondre aux nouvelles exigences environnementales.

Elles intègrent également la démarche de traçabilité « Alu+C- » qui rend robuste la traçabilité de l'empreinte carbone des profilés aluminium (billette et filage). Cette démarche est la propriété du SNFA et du GFA (Groupement des fileurs d'aluminium).

[Cliquez ici pour accéder aux FDES collectives du SNFA](#)

*Le SNFA est l'organisation professionnelle représentative des concepteurs, fabricants et installateurs spécialisés dans les menuiseries extérieures en profilés aluminium (façades, fenêtres, portes, garde-corps, cloisons, vérandas, pergolas). Le SNFA compte 190 adhérents.*